



Facturation du débaras pour une cave que je ne loue pas

Par **jbb40**, le **09/10/2013** à **17:46**

Bonjour,

A mon loyer habituel viennent de s'ajouter une charge ponctuelle d'une 50aine d'euros pour "débaras cave"

J'appelle mon agence pour plus d'informations. La propriétaire à décider de faire vider la cave. Je vérifie sur mon bail, il n'est nulle part fait mention de la cave et je considère que je ne suis donc pas responsable de ce qui s'y passe. De toute façon elle n'apparaît pas non plus sur l'état des lieux donc pas question que je paie sans que je puisse être tenu responsable du désordre.

Je rappelle donc pour leur dire mon point de vue. Mais selon eux, la porte qui donne sur la rue et permet d'accéder aux appartements (et donc à la cave) n'est jamais fermée, cela présente un risque de squat et donc d'incendie avec tout ce qui s'y trouve. D'après eux ce sont les locataires qui sont responsables du fait que la porte ne soit pas fermée à clé, et ils ont donc réparti la facture du nettoyage entre les locataires.

Ma question, vu que la cave n'est ni dans mon bail ni mon état des lieux, suis-je en droit de refuser de payer ?

Merci d'avance

Par **moisse**, le **09/10/2013** à **19:46**

Bonjour,

Je crois que cela tombe sous le sens.

On ne peut pas vous débiter les charges correspondantes à un service dont vous ne pouvez pas bénéficier.

Quoiqu'il en soit l'agence adresse le relevé des charges aux bailleurs, à eux d'en poursuivre s'il le peuvent, la répercussion aux locataires.